Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20260623-2026_42-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 23 juin 2026
Délibération n° : 2026_34
Date de convocation : 17 juin 2026

Demande de financement au fonds Barnier pour l'accompagnement des écoles sur les projets d'éducation autour des risques naturels

Par la suite d'une convocation en date du 17 juin 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 23 juin 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6		De Agnès ROSSI	12
	Agnès ROSSI	6			0
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3		De Marcel CANNAT	6
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Jean-François BAUDIN	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Claire DEMARETS	2
	Julia PRAS	1			0
Arvieux	Christian BLANC	1			1
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			0
	Charlotte RUFFONI	1			0
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	0			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1			0
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Claire DEMARETS	1			0
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1		De Yvon BOURDEAUX	2
		39	**12**		**35**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de membres présents	13	Pour	35
Nombre de membres représentés	8	Contre	0
Nombre de suffrages	39	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20260623-2026_42-DE

Vu :

- La délibération du comité syndical du 06 décembre 2016 approuvant le dossier de candidature du PAPI complet sur le bassin versant du Guil et engageant les actions de maîtrise d'ouvrage Parc sous réserve de la labellisation et l'obtention des financements
- La délibération du comité syndical du 16 novembre 2018 pour demander une subvention au développement d'une mallette pédagogique sur les risques naturels à destination des écoles du Queyras
- La délibération du comité syndical du 28 novembre 2019 portant sur une modification du plan de financement et de l'engagement des actions sous maitrise d'ouvrage du Parc sur 2020 à 2022
- La délibération du comité syndical du 29 mars 2022 portant sur l'avenant n°1 au PAPI
- La délibération du comité syndical du 18 juin 2024 portant sur l'avenant n°2 au PAPI

Considérant :

- La signature de la convention du PAPI complet par tous les partenaires en date du 04 octobre 2019 et de ses avenants ;
- La fiche action 1.3 du PAPI du GUIL portant sur un accompagnement des écoles du territoire dans le montage des projets d'éducation au territoire sur les risques naturels ;
- Que ces financements sont de nature à compenser partiellement la baisse des financements de la Région sur les actions d'éducation au territoire des Parcs de PACA.

Le Comité syndical, réuni le 23 juin 2026, après en avoir délibéré,
décide :

- De mobiliser du fonds Barnier pour financer à hauteur de 80% des interventions qui s'inscrivent dans les projets d'éducation sur les risques naturels dans les écoles du bassin versant du Guil et le collège de Guillestre ;
- De monter une demande de subvention sur les 3 prochaines années, pour un montant maximal de dépenses justifiées de 12 000 euros TTC, soit 4 000 €/an ;
- D'autoriser le Président et la Direction à mener toutes les démarches nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette action

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS